

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4703 - VENDREDI 1^{er} MARS 2024

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plus de 50 milliards FCFA pour la construction de l'université de Loango

L'Etat congolais va mobiliser 48 522 783 387 FCFA pour doter le département du Kouilou d'une université moderne pouvant accueillir jusqu'à 20 000 étudiants. La première pierre de construction a été posée le 29 février par le président Denis Sassou N'Gusso. Les travaux confiés aux entreprises chinoises China Jiangsu et SZTC dureront un peu plus de 29 mois, selon les prévisions. Le site est situé à 20 km de Pointe-Noire et à 5 km de l'océan Atlantique.

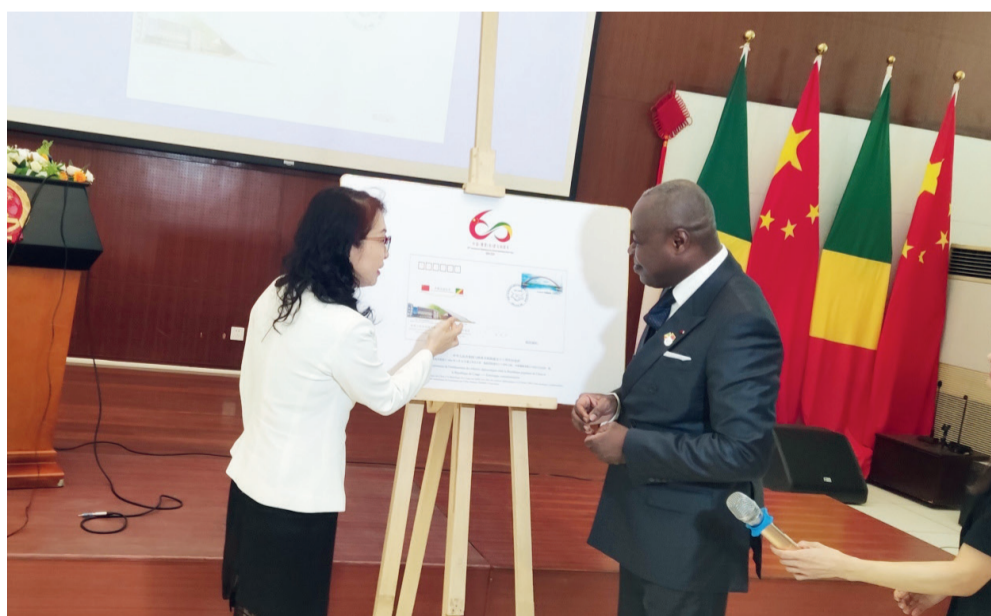
Page 16

La maquette de l'université de Loango



CONGO-CHINE

Emission d'une enveloppe postale pour les 60 ans de coopération



Le ministre Léon Juste Ibombo et l'ambassadeur Li Yan découvrent l'enveloppe postale «premier jour»

L'ambassadeur de Chine au Congo, Li Yan, a lancé le 29 février, en présence du ministre des Postes et des Télécommunications, Léon Juste Ibombo, l'enveloppe « Premier jour » des 60 ans de l'établissement des relations diplomatique et de

coopération entre la République populaire de Chine et la République du Congo. Ornée de symboles représentatifs, notamment les drapeaux des deux pays, la route nationale n°1 construite par la Chine et l'école de l'amitié sino-congolaise bâtie par le Congo dans une province chinoise, cette enveloppe postale émise par la Chine témoigne à nouveau de la vitalité de la coopération sino-congolaise, notamment dans les domaines de la poste et de la culture. Elle rend hommage au 60^e anniversaire des relations sino-congolaises.

Page 3

Éditorial

Promesse

Page 2

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Lancement des travaux des voiries urbaines de Pointe-Noire

Le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, a lancé le 28 février les travaux d'aménagement, de bitumage et de pavage de plusieurs grandes artères à Pointe-Noire, la capitale économique. Ces travaux concernent, entre autres, l'avenue Denis-Sassou-NGusso qui part du rond-point Kassai au quartier Mboukou, l'ouvrage aérien reliant le croisement de l'avenue Jean-Félix Tchicaya, dans le 3^e arrondissement, la Route nationale n°5 sur le tronçon allant de l'arrêt Manguier jusqu'au au Rond-point de Loango ainsi que l'avenue Bitelika-Ndombi, à partir du club hippique jusqu'au croisement de l'avenue Charles-de-Gaulle.

Page 16

SANTÉ

Quatre-vingt-neuf paramédicaux engagés dans la sécurité civile



Les paramédicaux Adiac

Quatre-vingt-neuf paramédicaux viennent d'être engagés dans la sécurité civile, augmentant ainsi les effectifs en personnel médical de ce sous-secteur de la police. La cérémonie a été présidée par le commandant en second de la sécurité civile, le colonel major Serge Pépin Itoua Poto. « Les personnels paramédicaux ont vocation à contribuer avec engagement au renforcement de l'offre de santé dans notre pays. Leur insertion dans les différents hôpitaux du ministère de la Santé et de la Population ainsi que du ministère de la Défense nationale est une priorité du commandement », a-t-il déclaré.

Page 5

ÉDITORIAL

Promesse

Réduire le taux de pauvreté grandissant dans les pays en développement est une priorité si l'on veut conduire ces nations vers la prospérité. Inscrite en première ligne des objectifs de développement durable des Nations unies, l'éradication de ce fléau sous toutes ses formes reste l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée.

Si partout dans le monde le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté s'est accru du fait des conflits et des effets de la pandémie de covid-19, le Congo n'est non plus tiré d'affaires. Cette question de (la) pauvreté appelle à des initiatives et actions plus fortes pour espérer prendre en charge des milliers des ménages qui peinent encore à satisfaire les besoins les plus fondamentaux.

Dans cette perspective, la promesse faite par le ministère des Affaires sociales, initiateur du Programme national de filets sociaux, de réduire de 75% le taux des ménages pauvres est un début de réponse à cette problématique mondiale. Accroître le niveau de revenus des ménages défavorisés implique cependant une rigueur et une meilleure gestion de ce programme dont le démarrage est prévu pour l'année 2024.

Pour y parvenir, le partage du bien, du beau et du vivre en harmonie doit impliquer, comme sous d'autres cieux, les vraies valeurs de la gouvernance publique. Cette conception une fois intégrée dans la conscience collective contribuera à la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Espérons que le programme national des filets sociaux s'inscrira dans cette optique.

Les Dépêches de Brazzaville

FORUM BILYF

L'édition 2024 met un accent sur l'agriculture et l'innovation

La deuxième édition de Brazzaville International Leadership Youth Forum (Bilyf) se tiendra du 28 au 30 mars au Palais des congrès sur le thème « L'agriculture et l'innovation au service du développement de l'Afrique ».



La deuxième édition mettra en lumière l'importance cruciale de l'agriculture et de l'innovation pour l'essor économique et social du continent, a indiqué le président du comité d'organisation de Bilyf 2024, Précieux Massouémé. En réunissant des jeunes leaders, des innovateurs et des décideurs, Bilyf offre une plateforme unique de dialogue, d'échange d'idées et de partage d'expériences.

Bilyf peut catalyser l'innovation et accélérer le progrès vers une agriculture plus productive, durable et résiliente en Afrique. Ainsi, plusieurs panels seront animés au tour de « L'agriculture en Afrique face aux défis du réchauffement climatique » ; « De la terre à l'assiette : transformation agricole et opportunités pour les jeunes » ; « Maximiser le potentiel des femmes agricultrices et le

développement des fermes familiales. »

A travers ces panels de discussion passionnants animés par des jeunes et des experts de renom, les participants venus de l'Afrique et de la diaspora auront l'opportunité d'assister à des ateliers pratiques et interactifs ; de tisser des liens lors des sessions de réseautage stratégique. Le but étant de susciter l'engagement des jeunes africains dans la transformation de leur communauté à travers des initiatives novatrices et durables. « Bilyf vous présente des panélistes reconnus sur le continent et à l'international pour leur vision, leur créativité, leur passion et leur engagement à apporter des changements significatifs dans leurs domaines d'activité respectifs tels que la politique, l'entrepreneuriat, l'activisme social, la technologie, l'art, la culture, la

recherche, l'éducation et plus encore », ont précisé les organisateurs sur le site de l'événement.

Notons que la première édition de Bilyf a été organisée les 30 et 31 mars dans la capitale congolaise sur le thème « Relever les défis du développement de l'Afrique » en présence de nombreuses figures africaines dont l'ancienne présidente de transition en Centrafrique, Catherine Samba Panza, et l'ancienne vice-présidente de la Gambie, Fatoumata Tambajang. Cette rencontre qui a réuni plus de 500 jeunes a été marquée, entre autres, par la remise du Prix de la paix de la jeunesse africaine au président de la République du Congo, Denis Sassou N'Guesso. Une distinction qui récompense les efforts panafricains de certains chefs d'Etat et de gouvernements.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

CONGO/CHINE

Émission de l'enveloppe « Premier jour » des 60 ans de coopération

L'ambassadeur de Chine au Congo, Li Yan, a lancé le 29 février, en présence du ministre des Postes et des Télécommunications, Léon Juste Ibombo, l'enveloppe « Premier jour » des 60 ans de l'établissement des relations diplomatiques et de coopération entre la République populaire de Chine et la République du Congo.

Ornée de symboles représentatifs, notamment les drapeaux des deux pays, la route nationale N°1 construite par la Chine et l'école de l'amitié sino-congolaise bâtie par le Congo dans une province chinoise, cette enveloppe postale « Premier jour » émise par la Chine représente une nouvelle tentative de la coopération sino-congolaise dans les domaines de la poste et de la culture. Elle rend hommage au 60^e anniversaire des relations sino-congolaises.

« Le lancement de cette enveloppe « Premier jour » représente une nouvelle tentative de la coopération sino-congolaise dans les domaines de la poste et de la culture et rend hommage au 60^e anniversaire des relations sino-congolaises. Malgré sa petite taille et son prix comptable, elle témoigne de l'évolution des relations sino-congolaises au cours des 60 ans écoulés et de l'amitié précieuse sans prix entre la Chine et le Congo », a indiqué l'ambassadeur de Chine au Congo.



Dévoilement de l'enveloppe « Premier Jour » par l'ambassadeur Li Yan et le ministre Léon Juste Ibombo / Guy-Gervais Adiac

En effet, connue pour sa conception particulière et une imprimerie de qualité, elle incarne les caractéristiques culturelles des deux pays et met en relief l'amitié et la coopération sino-congolaises. « Dans le cachet de la poste, deux mains étroitement serrées symbolisent la détermination de nos deux pays de travailler main dans la main, sur ce nouveau point de départ historique, pour réaliser

le développement commun et la coopération gagnant-gagnant, en vue de créer un avenir radieux pour les relations sino-congolaises », a précisé la diplomate chinoise. Pour sa part, saluant l'émission de cette enveloppe qui symbolise tout à la fois la profonde amitié et l'engagement commun d'approfondir davantage les relations dans les années à venir, le ministre Léon Juste Ibombo a souligné que cette enveloppe

est aussi l'expression d'un témoignage durable de la coopération fructueuse et de l'amitié que se lie, d'une part, les deux chefs d'Etat, à savoir Xi Jinping et Denis Sassou N'Guesso ainsi que les peuples chinois et congolais, d'autre part. « Je vois dans le lancement de cette enveloppe le symbole parfait d'un renforcement de notre coopération, notamment dans le domaine de l'économie numérique,

5^e pilier stratégique du Plan national de développement 2022-2026 », a déclaré le ministre Ibombo soulignant en passant l'importance des communications postales en tant que vecteur essentiel de rapprochement entre les peuples. L'année 2024 et le 24 février ont marqué le 60^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Congo. Au cours des six décennies écoulées, quels que soient les aléas internationaux, les relations sino-congolaises ont connu un développement vigoureux et parcouru un chemin extraordinaire.

La Chine et le Congo ont vu leur confiance politique mutuelle s'approfondir sans cesse, leur coopération pragmatique porter des fruits abondants et leurs échanges humains et culturels. Le partenariat de coopération stratégique global sino-congolais a progressé solidement donnant ainsi un modèle exemplaire dans les relations sino-africaines et la coopération Sud-Sud.

Guy-Gervais Kitina

CRÉDITS-CARBONE FORESTIER

Le Congo entend consolider son marché

Les travaux du segment technique de la session inaugurale de la « Task force carbone forestier », tenus du 27 au 28 février, à Brazzaville, ont été consacrés au potentiel du marché national et à son orientation commerciale. Les experts ont examiné et analysé des types de projets selon l'approche du marché volontaire et le marché régulier.

La task force va renforcer la dynamique que le Congo a engagée depuis 2005 avec la préparation de la Redd+ et l'adhésion du pays au processus Redd+ en 2008. C'est depuis 2013 que le Congo a positionné son premier projet carbone et a été certifié dans le cadre du marché carbone au cours de la même année. Le travail de sensibilisation doit se faire, a insisté le directeur de cabinet de la ministre de l'Économie forestière, Pierre Taty, invitant les membres de la task force à rendre compte des avancées à leur hiérarchie.

Les échanges ont permis de poser le problème de prix de vente du crédit-carbone autrefois vendu à 2 dollars. L'atelier vient pour booster le processus avec la task force qui devient opérationnelle, a expliqué l'expert Georges Claver Boundzanga. Toutes les décisions de validation d'acceptation des projets carbone passeront par cette task force. Les recommandations vont dans le sens de remettre le pays dans la dynamique du positionnement des projets sur les marchés-carbone en lien avec l'article 6 de l'accord de Paris.

Dans le cadre du protocole de Kyoto de 2005, deux types



Les participants à la clôture des travaux de la task force Adiac

de marchés sont institués : le marché régulier qui ne prend en compte que les pays industrialisés et le marché volontaire qui admet les pays en développement, donc le Congo. Ce dernier est désorganisé, estime l'expert, chaque acheteur propose son prix, chaque certificateur présente son approche méthodologique.

« Pendant le sommet des trois

bassins forestiers tropicaux, le Congo avait proposé l'idée d'avoir un marché carbone souverain. Mais malheureusement la proposition n'est pas passée. En dehors de ces deux marchés-carbone, le marché volontaire et le marché régulier qui vont s'éteindre avec les deux marchés que l'accord de Paris met en place, notamment

le marché de l'article 6. 4, le marché de l'article 6.2 de l'accord de Paris », a-t-il indiqué. Le pays devrait s'organiser à pouvoir maîtriser les mécanismes sur ces deux marchés, d'où la recommandation concernant le renforcement des capacités des cadres nationaux pour qu'ils soient en mesure de positionner le Congo tant sur le développement des projets que

sur la vente du carbone. Il faut savoir que les crédits-carbone constituent aujourd'hui une niche financière importante sur laquelle mise le gouvernement congolais.

Retenons que le marché représente un mécanisme de lutte contre le changement climatique qui permet aux entreprises, aux gouvernements et aux particuliers d'acheter des crédits-carbone pour compenser volontairement leurs émissions de gaz à effet de serre. Les crédits-carbone sont générés par des projets qui réduisent ou suppriment les émissions, à l'exemple du projet de production du charbon de bois durable et de stockage du carbone de la société Acacia batéké carbone et de celui de Bacasi de TotalEnergies.

Fiacre Kombo

« Pendant le sommet des trois bassins forestiers tropicaux, le Congo avait proposé l'idée d'avoir un marché carbone souverain. Mais malheureusement la proposition n'est pas passée. En dehors de ces deux marchés-carbone, le marché volontaire et le marché régulier qui vont s'éteindre avec les deux marchés que l'accord de Paris met en place, notamment le marché de l'article 6. 4, le marché de l'article 6.2 de l'accord de Paris »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°003/ARMP/CR-PCR DU 27 FEVRIER 2024 PORTANT RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DES STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION (DSD) A L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP).

1. Contexte et justification :

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a été créée par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en République du Congo. Organisée par le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'ARMP, elle a pour mission d'assurer la régulation indépendante de l'ensemble du système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service public.

Aux termes des dispositions de l'article 56 du décret qui l'a régit, les directeurs techniques sont recrutés par voie d'appel d'offres.

Ayant constaté la vacance au poste de Directeur ou Directrice des statistiques et de la documentation (DSD) à la Direction Générale de l'ARMP, le Conseil de Régulation en tant qu'organe suprême s'était réuni en session ordinaire le 30 décembre 2023 et a pris la délibération n° 16/ARMP/CR/PCR du 30 Décembre 2023, autorisant au Président du Conseil de Régulation de l'ARMP de procéder à l'organisation des actions administratives devant conduire à la nomination par celui-ci des directeurs techniques.

2. Missions :

Sous l'autorité du Directeur général, et en fonction des missions spécifiques de cette Direction, le Directeur/la Directrice des statistiques et de la documentation (DSD), aura entre autres missions de :

- Constituer et gérer les statistiques des marchés en rapport avec la passation et l'exécution des marchés publics ;
- Rédiger les documents synthétiques des statistiques des marchés publics à publier ;
- Gérer les archives et la documentation ;
- Consolider et harmoniser tous documents à publier dans la revue et sur le site internet des marchés publics et procéder à leur publication.

3. Qualifications et expériences requises :

Le (la) candidat(e) au poste de Directeur des statistiques et de la documentation doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir un diplôme minimum Bac+4 dans les domaines suivants : Statistiques, Documentation, Economie, Technique de l'Information ou toutes autres formations équivalentes ;
- Avoir une expérience professionnelle de sept (7) ans dans les domaines précités ;
- Avoir cinq (5) ans d'expérience prouvée dans la gestion des statistique, documentation et communication des marchés publics ;
- Avoir exercé dans une administration du système de gestion des marchés publics serait un atout ;
- Avoir de bonnes connaissances de la langue française et avoir des notions en anglais serait un atout ;

- Avoir de bonnes connaissances en informatique : Word, Excel, PowerPoint, Internet ;

4. Critères de qualification :

Le (la) candidat(e) au poste de Directeur des statistiques et de la documentation (DSD) doit remplir des critères de qualification technique et d'intégrité morale suivants :

- Être de nationalité congolaise ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;
- Être de bonne moralité et en bonne santé ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Être âgé de trente-cinq (35) ans au moins.

5. Durée du Poste :

Le Directeur/la Directrice des statistiques et de la documentation (DSD) sera recruté (e) pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois.

6. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature à présenter par les candidats doivent être composés de :

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat médical (délivré aux grandes endémies) ;
- Un curriculum vitae actualisé et signé ;
- Une lettre de motivation signée ;
- Copies certifiées conformes à l'originale des diplômes.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec la mention « Candidature au poste de « Directeur/Directrice de la Réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation » seront adressés, au Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) à l'adresse suivante : Rue Père Bessieux n° 08, Centre-Ville ; Téléphone : 065996422 ; Mail : recrutement.arpmp.cr@gmail.com.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 11 mars 2024 à 15 heures précise heure locale.

NB :- Un agent d'une administration publique peut faire acte de candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être préalablement mis en détachement par son administration et sera traité conformément au statut général de la fonction publique.

-Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Fait à Brazzaville, le 27 février 2024

Le Président du Conseil de Régulation

Ludovic NGOUALA

SANTÉ

Quatre-vingt-neuf paramédicaux engagés dans la sécurité civile

La cérémonie de réception officielle de 89 paramédicaux de la 2^e promotion, formés au Centre d'instruction de police d'Obouya, affectés au commandement de la sécurité civile en complément d'effectifs, s'est déroulée le 29 février, sous la houlette le commandant en second de la sécurité civile, le colonel major de police, Serge Pépin Itoua Poto. Z

Actuellement, le commandement de la sécurité civile dispose en son sein de deux cent soixante-dix médecins, en l'occurrence quinze médecins-capitaines de police de la première promotion, intégrés en 2015, et de deux cent cinquante-quatre médecins-lieutenants de police constituant la deuxième promotion formée en 2023. Dans son mot de circonstance, le commandant en second de la sécurité civile a révélé que cette structure compte, en outre, cent soixante-six personnels paramédicaux dont soixante-dix-sept formés en 2015 et quatre-vingt-neuf en 2024. Il a précisé que ces officiers médecins et personnels paramédicaux ont vocation à contribuer avec engagement au renforcement de l'offre de santé dans notre pays. « *Afin de maintenir*



Les paramédicaux/Adiac

les capacités déjà acquises par ces derniers, leur insertion dans les différents hôpitaux du ministère de la Santé et de la Population ainsi que du ministère de la Défense nationale est une priorité du commandement », a poursuivi Serge Pépin Itoua Poto.

Les paramédicaux invités à servir avec loyauté la République

Le colonel major de police,

« Qu'en faisant recours aux très hautes instructions du président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées, lors du réveillon d'armes du 31 décembre 2023, il est question constamment de faire montre de discipline, force principale des armées. Tout supérieur obtient de ses subordonnés obéissance à tout instant, les ordres donnés doivent être exécutés littéralement sans hésitation, ni murmure... ».

Serge Pépin Itoua Poto, a signifié dans son mot de circonstance « *qu'en faisant recours aux très hautes instructions du président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées, lors du réveillon d'armes du 31 décembre 2023, il est question constamment de faire montre de discipline, force principale des armées. Tout supérieur obtient de ses subordonnés obéissance à tout instant, les ordres donnés doivent être exécutés littéralement sans hésitation, ni murmure... ».*

Et d'ajouter : « *Etant dans la corporation, vous avez un droit de réserve, et vous avez les éléments de langage précis, même le téléphone portable en opération à des restrictions fixées par le commandement... »*

Guillaume Ondze

MALADIES HYDRIQUES

L'OMS invite les journalistes à intensifier la sensibilisation

Le bureau pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Brazzaville a abrité, le 28 février, une session de sensibilisation de vingt-trois journalistes membres du Réseau congolais des spécialistes en communication sanitaire (Rescos) à la prévention des maladies hydriques après les inondations.

Les journalistes membres du réseau mettront en avant, dans leurs organes de presse respectifs, le rôle joué par l'organisation sanitaire onusienne pour aboutir à une sensibilisation novatrice grâce aux technologies innovantes pouvant toucher la population cible sur les méthodes de prévention face aux maladies hydriques et aux épidémies.

Après les inondations, le Congo a déclaré une crise humanitaire et sanitaire. L'OMS-Congo a rapidement cartographié les zones concernées et les centres sanitaires, formé des équipes de riposte des maladies hydriques dont les épidémiologistes et a actualisé un plan de riposte multisectoriel.

L'eau contaminée et le manque d'assainissement entraînent la transmission des maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde, la poliomyélite et autres. Ainsi donc, les journalistes sont encouragés à communiquer sur les méthodes d'assainissement d'eau afin que la population puisse s'en approprier. Séance tenante, ils ont été également informés du sys-

tème de gestion des urgences de l'OMS-Congo, de la mobilisation par cette institution de cent mille dollars et des tonnes de médicaments pour accompagner le gouvernement dans le cadre de ces inondations. Sur le terrain, les équipes de l'OMS-Congo ont travaillé également sur la collecte des données, la désinfection des zones inondées, notamment écoles, hôpitaux, ménages, commerces et autres. Dans ces zones, sur 122 formations sanitaires répertoriées par les équipes de l'OMS-Congo, 93 sont ouvertes et fonctionnent normalement pendant que les autres sont fermées.

Des cliniques mobiles pour les zones d'accès difficile

Dans ses stratégies bien cadrées et pour atteindre la couverture sanitaire universelle ainsi que l'offre de soins de qualité, l'OMS-Congo a mis en place des cliniques mobiles pour les zones d'accès difficile à cause de l'eau et par manque de voie de mobilité. Le bureau pays a également accompagné le gouvernement dans sa stratégie opérationnelle en mettant



Des journalistes formés sur les maladies hydriques/Adiac

à sa disposition des consultants juniors, plus proches des communautés.

Dans les centres de santé intégré comme Enyellé dans la Likouala, à plus de 1300 kilomètres de Brazzaville, et celui d'Allembé, situé à 250 kilomètres de Djambala, dans les Plateaux, les équipes de consultants juniors ont formé les comités de santé à la gestion des médicaments et à l'autofinancement.

Actuellement, neuf des douze départements du pays sont touchés, notamment la Likouala, la Sangha, la Cuvette, les Plateaux, le Niari, Pointe-Noire,

le Kouilou, le Pool et Brazzaville. L'OMS-Congo affirme que les précipitations actuelles sont deux fois supérieures à la moyenne de la période 2022-2023, et le niveau de l'eau sur l'Oubangui, un affluent majeur du fleuve Congo, a atteint un niveau record. Son bureau à Brazzaville confirme qu'à la date du 17 janvier dernier, 331 villages et communautés, 35 localités, 34 établissements de santé et 120 écoles ont été complètement ou partiellement affectés. Ainsi donc, un plan multisectoriel de réponse aux inondations a été élaboré par le gouvernement et ses partenaires

dont l'OMS. Face à la crise humanitaire et sanitaire due à des inondations, l'OMS met à la disposition des personnes affectées des intrants et des médicaments. Selon le rythme pluvial et à l'approche des mois de mars, avril et mai qui appartiennent à la saison des pluies, le niveau des eaux risquera d'augmenter à nouveau en raison des fortes précipitations. Rappelons que les inondations sont récurrentes au Congo, mais cette fois-ci le niveau de la crue du fleuve Congo est exceptionnel comparativement aux années 1961-1962 destructions.

Fortuné Ibara

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ARMP/CR-PCR DU 27 FEVRIER 2024 PORTANT RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DE LA FORMATION ET DES APPUIS TECHNIQUES (DFAT) A L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

1. Contexte et justification :

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a été créée par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en République du Congo. Organisée par le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'ARMP, elle a pour mission d'assurer la régulation indépendante de l'ensemble du système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service public.

Aux termes des dispositions de l'article 56 du décret qui l'a régit, les directeurs techniques sont recrutés par voie d'appel d'offres. Ayant constaté la vacance au poste de Directeur ou Directrice de la formation et des appuis techniques (DFAT) à la Direction Générale de l'ARMP, le Conseil de Régulation en tant qu'organe suprême s'était réuni en session ordinaire le 30 décembre 2023 et a pris la délibération n° 16/ARMP/CR/PCR du 30 Décembre 2023, autorisant au Président du Conseil de Régulation de l'ARMP de procéder à l'organisation des actions administratives devant conduire à la nomination par celui-ci des directeurs techniques.

2. Missions :

Sous l'autorité du Directeur général, et en fonction des missions spécifiques de cette Direction, le Directeur/la Directrice de la formation et des appuis techniques (DFAT), aura entre autres missions de :

- Identifier et collecter les besoins en formation de l'ensemble des acteurs des marchés publics et élaborer, en collaboration avec eux, les plans et programmes de formation ;
- Rédiger et mettre à jour, de concert avec les services compétents, les modes opératoires simplifiés relatives aux règles et procédures des passations et d'exécution des marchés publics ;
- Effectuer des enquêtes sur l'environnement et les conditions matérielles de travail des acteurs des marchés publics ;
- Apporter l'assistance technique aux acteurs des marchés publics, en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

3. Qualifications et expérience requises :

Le (la) candidat(e) au poste de Directeur de la formation et des appuis techniques doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir un diplôme minimum Bac+4 dans les domaines suivants : Droit, Economie, Gestion des ressources humaines et Sciences sociales ou toutes autres formations équivalentes ;
- Avoir une expérience générale de sept (7) ans en matière de formation andragogique, de communication et d'élaboration des modules de formation ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics de notre pays ;
- Avoir une bonne connaissance sur la passation des marchés publics selon les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- Avoir au minimum une expérience prouvée de cinq (5) années dans le domaine des marchés publics ;
- Avoir déjà travaillé dans une autre structure de régulation quel-

conque ;

- Avoir de bonnes connaissances de la langue française et avoir des notions en anglais serait un atout ;
- Avoir déjà participé à une évaluation du système de passation des marchés publics ;
- La connaissance des langues locales constituerait un avantage ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique, notamment : Word, Excel, Powerpoint, Internet.

4. Critères de qualification :

Le candidat (Directeur/Directrice de la Formation et des Appuis Techniques (DFAT)) doit remplir des critères de qualification technique et d'intégrité morale suivants :

- Être de nationalité congolaise ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;
- Être de bonne moralité et en bonne santé ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Être âgé de trente cinq (35) ans au moins.

5. Durée du Poste :

Le Directeur/la Directrice de la formation et des appuis techniques (DFAT) sera recruté (e) pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois.

6. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures à présenter par les candidats doivent être composés de :

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat médical (délivré aux grandes endémies) ;
- Un curriculum vitae actualisé et signé ;
- Une lettre de motivation signée ;
- Copies certifiées conformes à l'originale des diplômes.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec la mention « Candidature au poste de « Directeur/Directrice de la Réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation » seront adressés, au Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) à l'adresse suivante : Rue Père Bessieux n° 08, Centre-Ville ; Téléphone : 065996422 ; Mail : recrutement.arpmp.cr@gmail.com.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 11 mars 2024 à 15 heures précise heure locale.

NB : Un agent d'une administration publique peut faire acte de candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être préalablement mis en détachement par son administration et sera traité conformément au statut général de la fonction publique. Les candidatures féminines sont encouragées.

Fait à Brazzaville, le 27 février 2024
Le Président du Conseil de Régulation
Ludovic NGOUALA

AUF-CONGO

Les étudiants développent leur potentiel sur l'art oratoire

Le Bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au Congo a organisé, du 27 au 29 février 2024, au Campus numérique francophone de Brazzaville, un atelier sur l'art oratoire en faveur des étudiants, dans le cadre de ses activités trimestrielles, sous l'égide du Pr Edouard Ngamountsika, représentant de l'AUF-Congo.

« Comment devenir un bon oratoire ? » est le thème de l'atelier organisé par le Bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie en faveur des étudiants venus des établissements membres de l'AUF. « Les thématiques développées lors de l'atelier ont porté, entre autres, sur la prise de parole en public ; la gestuelle, une forme de communication non verbale qui accompagne le message de l'orateur ; la valeur perçue de l'orateur ; les caractéristiques du discours dans la structuration de la narration », a expliqué l'animateur de l'atelier, le Dr Antonin Idriss Bossoto, enseignant-chercheur, chef de parcours des Sciences et Techniques de la Communication à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences humaines de l'université Marien-Ngouabi.

Le Pr Edouard Ngamountsika, représentant de l'AUF-Congo, a indiqué que l'atelier s'inscrit dans le cadre du Centre d'employabilité francophone. « L'atelier a aussi eu pour objectif de donner



L'atelier sur l'art oratoire/Adiac

aux étudiants les outils nécessaires à la réussite de leurs entretiens d'embauche », a-t-il souligné. Plusieurs étudiants, en effet, ne parviennent pas à intégrer le marché de l'emploi, après leur formation, à cause des entretiens d'embauches ratés même lorsqu'ils peuvent être compétents.

En dehors des étudiants, il y a des entrepreneurs qui ont pris part à cet atelier afin de mettre à jour leurs connaissances. Défendre un projet d'entreprise pour convaincre les partenaires ou actionnaires ; présenter un projet d'entreprise en vue d'obtenir les financements passent aussi par l'art oratoire, la va-

leur perçue et bien d'autres thématiques développées à cette occasion. « Ce genre d'initiatives méritent d'être perpétuées pour nous permettre d'apprendre tout au long de la vie », a déclaré Jules Sincère Bowango, un des participants.

Il convient de souligner que l'agenda de l'AUF-Congo

prévoit plusieurs activités, notamment en ce mois de mars qui débute. « Du 5 au 7 mars 2023, nous aurons des activités dans le cadre de "La semaine de la femme". A partir du 20 de ce même mois, viendra "La semaine de la Francophonie" », a annoncé le Pr Edouard Ngamountsika.

Rominique Makaya

TRANSPORT URBAIN

Un faussaire de cartes grises arrêté

Une équipe d'enquêteurs de l'Inspection générale des transports a appréhendé, le 28 février, à Brazzaville Ludovic Koulandadi, un présumé faussaire de cartes grises des mini-bus.

Depuis plusieurs années, de fausses cartes grises sont attribuées aux conducteurs de véhicules à Brazzaville. Pour mettre fin à cette hémorragie, le ministère chargé des Transports a initié une enquête. C'est ainsi qu'une opération débutée, il y a deux mois, et supervisée par l'inspecteur général des Transports, Armand Daho-Mondzo, a mis la main sur Ludovic Koulandadi, un courtier prestant à la Préfecture de Brazzaville.

Pour saisir ce faux fabricant de cartes grises de véhicules, les enquêteurs ont bénéficié de la complicité du capitaine de police Didier Brell Bondongo, du lieutenant Fabrice Kadina ainsi que du sergent chef Thomas Mondzombo évoluant au Commissariat central de la Mfoa.

De nationalité congolaise,



Le faussaire dans les locaux de l'Inspection générale/Adiac

Ludovic Koulandadi avait par devers lui de fausses cartes grises, des cachets et autres documents qui lui facilitent la fabrication de ces fausses pièces. Entendu dans les locaux de l'Inspection générale des transports, il reconnaît les faits qui lui sont reprochés et avoue qu'il exerce ces mauvaises pratiques depuis 2015. Bien avant l'arrestation de Ludovic Koulandadi, deux agents de la Direction générale des transports terrestres ont été interpellés pour les mêmes pratiques.

A en croire les enquêteurs qui sont déterminés à éradiquer le fléau, il s'agit d'un réseau bien organisé. « L'inspecteur général des transports nous a commis à une enquête sur la fabrication de fausses cartes grises et nous avons bénéficié de la collaboration de

certaines agents de la Direction générale des transports terrestres qui nous avaient donné des indicateurs sur ces faussaires. Il fallait mettre une équipe en place et recourir aux officiers de police territoriale compétents, notamment du Commissariat central de la Mfoa, qui nous ont facilité à arrêter Ludovic Koulandadi », a expliqué l'inspecteur Offrans François Ofounga qui a bénéficié de la confiance des inspecteurs Euloges Camille Gazani et d'Abel Eboubi pour l'aboutissement de cette enquête. Après l'enquête administrative menée en présence des officiers de la police judiciaire, Ludovic Koulandadi a été déféré à la direction départementale de la Centrale d'intelligence et de documentation de Brazzaville.

Stanislas Okassou



Liberté
Créativité
Diversité



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) PRODUCTION - PROGRAMMATION CULTURELLE

Description du poste :

L'assistant(e) production - programmation culturelle aura pour mission :

- Participer à la mise en œuvre de la programmation culturelle et artistique au sein du service de programmation et à la production des événements,
- Assurer l'organisation des voyages des artistes (lettres d'invitation, certificats d'hébergement, obtention des visas, accueil, hébergement, séjour et départ)
- Faire le déroulé des événements et assurer la logistique des événements (catering, ...)
- Suivre les plannings des événements et l'occupation des salles et studios d'hébergement de l'IFC.
- Faire le lien entre la programmation et l'équipe technique pour la mise en œuvre des spectacles et des ateliers.
- Veiller en collaboration avec le service de comptabilité de l'IFC pour contrôler le paiement des locations des salles ;
- Participer à la rédaction des textes de communication en lien avec le service communication (comptes rendus d'événements culturels, rédaction de programmes, etc.).
- Participer à l'élaboration de la programmation culturelle ;
- Elaborer les contrats, les factures et les fiches projet pour les événements programmés ;
- Suivre les paiements des partenaires sur les événements.

Qualités requises :

De bonnes qualités organisationnelles, rédactionnelles sont nécessaires ainsi que de réelles capacités d'adaptation et de flexibilité. Ayant à faire preuve de dynamisme et de créativité, mais aussi de rigueur et de pondération, le/la candidat(e) devra manifester un esprit d'ouverture et de dialogue avec les interlocuteurs. Le candidat doit avoir une bonne gestion du stress et être disponible les soirs et week-ends en fonction de la programmation des événements.

Diplômes demandés (niveau et domaine d'études) :

Niveau d'études supérieur, de préférence Bac+3 en gestion de projets culturels, management culturel ou diplôme équivalent en gestion, droit, histoire, sciences politiques.

Demandeur et prise de service : L'Institut Français du Congo et pour une prise de service le lundi 1^{er} avril 2024.

Rémunération et type de contrat : Selon le niveau 3 du cadre salarial de l'Institut Français du Congo pour un (1) an de CDD renouvelable.

Documents à fournir : Lettre de motivation - Curriculum vitae - Copie des diplômes - attestation de travail ou de stage, contrat de travail d'avoir exercé dans une structure culturelle ou d'avoir géré un projet culturel.

Adresse de dépôt candidature : La candidature est adressée à l'Institut Français du Congo, sis rond-point place de la République – B.P. : 2141 – Brazzaville, à l'attention de la Secrétaire Générale avec le code **RAPPC** sur l'enveloppe, ou par e-mail : candidature.brazzaville@ifcongo.com, au plus tard le jeudi 21 mars 2024 à 18h.

DÉCOUVERTE

L'ambassadeur de la RDC s'imprègne de l'histoire des deux Congo

Le nouvel ambassadeur de la République démocratique du Congo (RDC), Justin Inzun Kakiak, a visité le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, le 28 février, pour s'imprégner de l'histoire des deux villes, Brazzaville et Kinshasa ainsi que des deux peuples.

« Grande est ma joie d'avoir visité le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, ce 28 février 2024. Nous ne pouvons qu'encourager la directrice générale pour le travail abattu pour garder vivante la mémoire et l'histoire de ce grand homme », a consigné le nouvel ambassadeur de la RDC dans le livre d'or du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza.

En effet, la République du Congo et la RDC ont des liens intrinsèques compte tenu de l'histoire commune qui unit les deux pays. Cette histoire est marquée également par le rôle prépondérant joué par certains personnages emblématiques à l'instar de Ngaliema vassal du roi Makoko qui en son temps a reçu du souverain la mission d'accueillir l'explorateur Savorgnan de Brazza au village Nkuna Mfoa, ainsi que de Ngobila, ministre des embarcations fluviales du grand chef téké dont le Beach de Kinshasa porte le nom.

« Je suis émerveillé, j'ai découvert l'histoire de nos deux peuples, de nos deux pays. Tout ce que nous lisons dans les livres, je suis en train de le vivre ici avec la directrice générale du mémorial Pierre-



L'ambassadeur de la RDC et la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, lors de la visite guidée/Adiac

« ...Elle m'a retracé cette histoire. J'invite d'ailleurs ceux qui n'ont jamais découvert le mémorial de le faire comme moi, parce qu'il y a beaucoup des choses à découvrir ici. »

Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa. Elle m'a retracé cette histoire. J'invite d'ailleurs ceux qui n'ont jamais découvert le mémorial de le faire comme moi, parce qu'il y a beaucoup des choses à découvrir ici. », a fait savoir Justin Inzun Kakiak.

De son côté, la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza a permis au diplomate congolais de se faire une idée claire des rôles joués par les chefs Ngobila et Ngaliema. « Lorsqu'on parle de Ngobila ici, mais les Ngobila c'est chez nous, ça signifie que nous avons une histoire commune. Lorsqu'on parle des peuples tékés avec le roi Makoko, c'est encore vers la RDC. C'est dire qu'il y a des liens communs. En dépit du fleuve qui nous sépare, nous sommes liés sur les plans culturel, historique ».

Notons que la visite s'est achevée au deuxième module du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, précisément dans sa bibliothèque, où le diplomate congolais a laissé ses empreintes écrites dans le livre d'or de cette institution culturelle.

Bruno Zéphirin Okokana

UNITED BANK FOR AFRICA CONGO

En sigle « UBA CONGO »

Société Anonyme au Capital de 12 500 000 000 FCFA

RCCM CG / 09-B-1766

37, Avenue William Guynet, Centre-Ville, BP 13 534, Brazzaville

République du Congo



AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société UNITED BANK FOR AFRICA CONGO SA sont conviés à une Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 14 mars 2024 à 14 heures au siège social de la banque, 37 avenue William Guynet, Rond-point City-Center, Centre-ville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport général des Commissaires aux comptes
3. Approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes
6. Nomination d'Administrateurs
7. Quitus aux Administrateurs
8. Pouvoirs pour formalités légales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

La documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société ci-dessus indiquée.

Le Conseil d'Administration

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ARMP/CR-PCR DU 27 FEVRIER 2024 PORTANT RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR OU D'UNE DIRECTRICE DE LA REGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (DRAJ) A L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP).

1. Contexte et justification :

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a été créée par le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en République du Congo. Organisée par le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'ARMP, elle a pour mission d'assurer la régulation indépendante de l'ensemble du système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service public.

Aux termes des dispositions de l'article 56 du décret qui l'a régit, les directeurs techniques sont recrutés par voie d'appel d'offres. Ayant constaté la vacance au poste de Directeur ou Directrice de la réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) à la Direction Générale de l'ARMP, le Conseil de Régulation en tant qu'organe suprême s'était réuni en session ordinaire le 30 décembre 2023 et a pris la délibération n° 16/ARMP/CR/PCR du 30 Décembre 2023, autorisant au Président du Conseil de Régulation de l'ARMP de procéder à l'organisation des actions administratives devant conduire à la nomination par celui-ci des directeurs techniques.

2. Missions :

Sous l'autorité du Directeur général, et en fonction des missions spécifiques de cette Direction, le Directeur/la Directrice de la réglementation et des affaires juridiques (DRAJ), aura entre autres missions de :

- Préparer matériellement les réunions du Conseil de Régulation, du Comité des Différends et du Comité d'Audits et des Enquêtes ;
- Procéder à l'examen juridique et technique de divers dossiers et recours soumis à l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- Examiner et émettre des avis juridiques et techniques sur divers dossiers en cours d'instruction au Comité de Règlement des différends ou d'Audits et Enquêtes ;
- Procéder à la mise à jour des règles et procédures de passation ou d'exécution des marchés publics ;
- Rédiger ou mettre à jour, de concert avec les services compétents, tous les documents de nature réglementaire en rapport avec la passation ou l'exécution des marchés publics.

3. Qualifications et expériences requises :

Le (la) candidat(e) au poste de Directeur de la réglementation et des affaires juridiques doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Avoir un diplôme minimum Bac+4 dans les domaines suivants : Droit, Economie, Administration des Affaires ou toutes autres formations équivalentes ;
- Avoir une expérience professionnelle de sept (7) ans dans les domaines précités ;
- Avoir une bonne connaissance des pratiques et procédures de passation des marchés publics en vigueur en République du Congo ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics de notre pays ;
- Avoir une bonne connaissance sur la passation des marchés publics selon les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- Avoir une bonne connaissance sur l'évaluation du système

des marchés publics ;

- Avoir cinq (5) ans d'expérience dans la gestion des litiges ou contentieux des marchés publics ;
- Avoir de bonnes connaissances de la langue française et avoir des notions en anglais serait un atout ;
- Avoir de bonnes connaissances en informatique : Word, Excel, PowerPoint, Internet.

4. Critères de qualification :

Le (la) candidat(e) au poste de Directeur de la réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) doit remplir des critères de qualification technique et d'intégrité morale suivants :

- Être de nationalité congolaise ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;
- Être de bonne moralité et en bonne santé ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Être âgé de trente-cinq (35) ans au moins.

5. Durée du Poste :

Le Directeur/la Directrice de la Réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) sera recruté (e) pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une seule fois.

6. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidatures à présenter par les candidats doivent être composés de :

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat médical (délivré aux grandes endémies) ;
- Un curriculum vitae actualisé et signé ;
- Une lettre de motivation signée ;
- Copies certifiées conformes à l'originale des diplômes.

Les dossiers de candidature sous enveloppe fermée avec la mention « Candidature au poste de « Directeur/Directrice de la Réglementation et des affaires Juridiques (DRAJ) à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation » seront adressés, au Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) à l'adresse suivante Rue Père Bessieux n° 08, Centre-Ville ; Téléphone : 065996422 ; Mail : recrutement. armp.cr@gmail.com.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 11 mars 2024 à 15 heures précise heure locale.

NB : -Un agent d'une administration publique peut faire acte de candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être préalablement mis en détachement par son administration et sera traité conformément au statut général de la fonction publique.

-Les candidatures féminines sont vivement souhaitées.

Fait à Brazzaville, le 27 février 2024

Le Président du Conseil de Régulation

Ludovic NGOUALA

COOPÉRATION

Un accord minier signé entre l'UE et Kigali

L'Union européenne (UE) et le Rwanda ont signé un accord de coopération pour l'exploitation de minerais alors que l'Occident est critiqué pour son silence sur les agissements de Kigali en République démocratique du Congo (RDC).

Le protocole d'accord a été conclu entre les deux parties pour renforcer leur coopération dans le secteur des mines, notamment en ce qui concerne des matières premières critiques comme le tantale, l'or et le tungstène. Bruxelles insiste sur la traçabilité et la lutte contre le trafic de minéraux que garantirait cet accord. Mais la Commission européenne justifie aussi son choix par « l'Etat de droit » qui existerait au Rwanda, un pays connu pourtant pour la répression des opposants politiques. Le contexte dans lequel cette signature a eu lieu est, par ailleurs, problématique, alors que des drapeaux de l'UE ont été brûlés par des manifestants à Goma, dans l'Est de la RDC. Ceux-ci reprochaient aux Etats occidentaux leur silence sur les agissements du Rwanda en RDC.

L'hypocrisie totale de l'UE

En signant ce protocole d'accord, l'UE et le Rwanda entendent renforcer leur coopération dans le secteur minier rwandais, notamment la traçabilité et la lutte contre le trafic illicite de minerais. Ce dernier point n'est pas anodin puisque le Rwanda est accusé par la RDC, son voisin,



de piller ses ressources minières dans l'Est de son territoire, notamment ses mines d'or. Le ministre rwandais des Affaires étrangères, Vincent Biruta, a assuré que son pays « attache une grande valeur à son partenariat avec l'UE et se réjouit de ce nouveau renforcement de la collaboration ». Même contentement du côté du commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, qui a déclaré : « Le Rwanda est un important fournisseur de tantale, d'étain, de tungstène, d'or et de niobium, et il dispose de réserves de lithium et de terre rares. Par ce partenariat mutuellement bénéfique, nous

voulons mettre en place une chaîne de valeur résiliente et durable pour les matières premières, couvrant l'extraction, le raffinage, la transformation, le recyclage et le remplacement. La transparence, la traçabilité et les investissements sont au cœur du partenariat UE-Rwanda dans le domaine des matières premières critiques ».

La Commission européenne se félicite du fait qu'« une raffinerie d'or existe déjà (au Rwanda) et une raffinerie de tantale sera bientôt opérationnelle ». Or, les rapports successifs des experts des Nations unies rappellent que l'or traité dans cette raffinerie

La séance de travail entre les deux parties DR

est en grande partie sorti illégalement de RDC. Selon l'Office des mines du pays, en 2023, les recettes d'exportation de minerais du Rwanda ont augmenté de 43% pour atteindre plus de 1,1 milliard de dollars. L'objectif du pays est de générer 1,5 milliard de dollars de recettes d'exportation de minerais en 2024. Parmi les minerais qui ont dopé les exportations, il y a notamment l'or ou encore le coltan. Quasiment 60% de ces exportations sont dirigées vers les Emirats arabes unis ou la Chine. L'UE a donc du retard à rattraper et c'est ce qui pourrait inciter Bruxelles à être moins

regardant sur la démocratie. « Grâce à l'Etat de droit et à un environnement favorable aux investissements, le Rwanda a la capacité de devenir une plaque tournante dans le domaine de la création de valeur ajoutée dans le secteur des minerais », précise la Commission européenne.

Pour Bernard Ntaganda, président du Parti social Imberakuri au Rwanda, le timing est mal choisi pour signer un accord minier. Il évoque les tensions diplomatiques entre Kigali et Kinshasa qui l'accuse de soutenir les rebelles du M23 dans l'Est de son territoire, ce qui lui permettrait de piller les ressources minières dans la province du Nord-Kivu. « L'Union européenne recense sans cesse les violations graves des droits de l'Homme ici au Rwanda. La même UE passe des accords avec le gouvernement rwandais. Cela nous montre l'hypocrisie totale de l'UE », estime-t-il. Du côté de la RDC, on observe avec inquiétude le renforcement de la coopération entre l'UE et le Rwanda, souligne le juriste Jean-Claude Katende qui travaille pour la promotion des droits de l'Homme et la transparence des industries extractives.

Noël Ndong



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Nous recrutons un Chef Comptable conformément aux critères ci-après :

I. Description du poste

Le Chef Comptable supervise toutes les tâches relatives à la gestion financière et comptable de sa société : Comptabilité générale et auxiliaires (Clients, Fournisseurs), tenue des livres comptables, etc. Rend compte à la direction de l'entreprise sur le suivi des opérations et la santé financière de la société.

Il assure tout ou partie des activités suivantes :

Garant et responsable de l'application des procédures comptables et fiscales et du respect des délais de clôture des comptes ;

Travaille en collaboration étroite avec le Commissaire aux Comptes et avec d'autres professionnels : ceux du contrôle de gestion, de la direction financière, des ventes, etc ;

Réalise des tableaux de synthèses et reportings destinés à la direction ;

Dirige une équipe de comptables s'assure de leur efficacité et de leur niveau de formation et coordonne les activités de son service ;

Assure le suivi des opérations bancaires et comptables ;

Veille permanente sur l'actualité des changements législatifs et réglementaires et s'assure que l'entreprise est en conformité avec ses règles.

II. Qualifications et aptitudes

1. Profil du candidat

Etre titulaire d'un diplôme BAC + 3 en Gestion, Finance et Comptabilité ; avoir une excellente connaissance du SYSCOHADA.

2. Expérience

Les titulaires d'un BAC ou d'un BAC+2 ou même d'un BEP peuvent aspirer à ce poste avec plusieurs années d'expérience à leur actif.

3. Qualité du candidat

Le Chef Comptable doit posséder les qualités suivantes :

Discrétion, intégrité et rigueur ; capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse, avoir un esprit d'équipe et doté de bonnes qualités managériales. Prise d'initiatives, polyvalence.

Maîtrise des logiciels comptables (Sage ligne 100C), connaissance des normes comptables

III. Pour nous contacter

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

avis2recrutement@gmail.com

Nous recrutons un Agent de Maintenance Industrielle conformément aux critères ci-après :

I. Description du poste

L'Agent de Maintenance Industrielle est le premier garant du bon fonctionnement des équipements techniques, son champ d'action est le suivant :

- Contrôler, surveiller et assurer quotidiennement le bon fonctionnement des équipements de production et des utilités

- Détecter l'origine d'une panne et établir un diagnostic ;

- Réaliser des interventions techniques et des dépannage seul ou en équipe ;

- Proposer des solutions et être proactif pour optimiser et assurer le bon fonctionnement et garantir les performances des équipements de production (veille) ;

- Réaliser les entretiens préventifs sur instruction de la hiérarchie

II. Qualifications et aptitudes

1. Profil du candidat

L'Agent de Maintenance Industrielle doit être titulaire :

- D'un BAC+2 (minimum) issue d'une filière technique ou à dominance technique

- D'un diplôme spécialisé (mécanique, électrotechnique, électricité, automatisation).

2. Expérience

Les candidats titulaires d'un BAC ou d'un BEP peuvent postuler à ce poste en justifiant de plusieurs années d'expérience dans un poste similaire.

3. Qualité du candidat

L'Agent de Maintenance Industrielle maîtrise toutes ou une partie des compétences suivantes :

- Connaissances techniques avérées en maintenance industrielle dans les domaines ci-après : mécanique, électricité automatismes, pneumatique hydraulique

- Capacité à raisonner avec méthode et à détecter une situation anormale

- A l'aise en recherche et l'identification de panne

- Travail en équipe

- Maîtrise de l'informatique industrielle

- L'expertise en GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) serait un plus

III. Pour nous contacter

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

avis2recrutement@gmail.com

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE NICOLE MARIE ANTOINETTE MOLOUBA (MÈRE NICK)



Martial Nathalis Del Mombongo informe parents, amis, la fraternité Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus et connaissances que le programme des obsèques de sa mère Nicole Marie Antoinette Mombongo née Molouba se présente comme suit :

Samedi 2 mars 2024

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

10h00 : recueillement à son domicile sis, n° 16, rue Loango à Poto-Poto, arrêt de bus Mbakas ;

12h 00 : messe de requiem en la Basilique-Sainte-Anne ;

14h00 : départ pour le cimetière du Centre-ville

16h00 : pot d'adieu et fin de la cérémonie.

NECROLOGIE



Les familles Elenga Ohoulou, Elanga Osséré, Otsoka et Tsakakele informent les parents, amis et connaissances du décès, le 25 février 2024, de leur fille, sœur et tante Flore Judith Elenga.

Le deuil se tient au domicile familial sis 67 rue M'Bétis à Poto-Poto.

La date d'inhumation sera communiquée ultérieurement.

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 30e journée, 4e division

Treize mois et vingt-sept jours après son dernier but, Offrande Zanzala a retrouvé le chemin des filets : titularisé lors du déplacement à Harrogate, le natif de Brazzaville double le score à la 33e minute à la conclusion d'une action qu'il avait contribué à amener, puis triple la mise en renard des surfaces à la 52e, avant d'être remplacé à la 60e. Newport County l'emporte 4-1 à Harrogate et remonte à la 10e place du classement.

Ecosse, 28e journée, 1re division

Loick Ayina, titulaire, et Ross County sont tenus en échec par Saint-Mirren (0-1).

France, match en retard de la 18e journée, 3e division

Le Red Star bat le FC Goal (2-1). Titulaire, Fred Dembi, averti à la 36e minute, a été remplacé à la 58e.

Les Audoniens confortent leur première place, avec 8 points d'avance sur Niort.

Owen Matimbou était sur le banc lors du match nul d'Orléans face à Sochaux (0-0). L'USO est 5e avec 33 points, à 16 points du leader.

Italie, 27e journée, 2e division

Parme est freiné par Cosenza (1-1). Remplaçant, Gabriel Charpentier est entré à la 85e minute, alors que son



Offrande Zanzala célèbre son doublé après plus d'un an de disette due à une longue blessure au genou/DR

équipe était réduite à dix depuis la 73e.

Dans le derby du Lac, Lecco coule à domicile face à Côme (0-3), sans Corentin Louakima, non retenu.

Parme est premier avec 56 points, Lecco est dernier avec 21 points.

Roumanie, 28e journée, 1re division
Un mois après sa dernière titularisation, Durel Avounou retrouvait sa

place au coup d'envoi du déplacement de Cluj chez l'Otelul Galati. Aligné au poste de milieu offensif, l'international congolais est à l'origine du premier but de son équipe. A l'entrée de la surface, il reprend un corner mal dégagé d'une reprise de volée puissante. Le gardien de l'Otelul ne peut que repousser le cuir dans les pieds du Nigérian Otele. Remplacé à la 56e minute à 1-1.

Kablan Ngoma est entré à la 67e minute lors du revers d'Hermanstadt chez le Dinamo Bucarest (0-1).

Portugal, 23e journée, 1re division
En match décalé, Boavista est étrillé à domicile par Braga (0-4). Titulaire, Gaius Makouta a été remplacé à la 79e minute. Douzièmes avec deux points d'avance sur le 16e, les Portugais jouent désormais officiellement le maintien.

Chypre, quart de finale de la Coupe

Fin de parcours pour l'AE Zakakiou, éliminé sur le terrain de l'Omonia Nicosie (1-3). Avec Valdy Matongo titulaire. Exaucé Nzaou n'était pas dans le groupe.

Croatie, quart de finale de la Coupe
Sans Merveil Ndockyt, convalescent, Gorica est balayé chez le Dinamo Zagreb (0-4).

Pays-Bas, demi-finale de la Coupe
Brayann Pereira est resté sur le banc lors de la qualification de Nimègue à Cambuur (2-1). Le NEC affrontera le vainqueur du match Feyenoord-Groningen.

Slovaquie, quart de finale de la Coupe
Yhoan Andzouana, titulaire, et le DAC Dunajska Streda sont éliminés à domicile face à Ruzomberok (0-1).

Suisse, quart de finale de la Coupe
Le Servette se qualifie pour les demi-finales en s'imposant sur le terrain de Delémont (2-0). Avec Bradley Mazikou titulaire sur son flanc droit.

Les Young Boys de Berne de Sylver Ganvoula se déplacent à Sion ce jeudi soir.



L'aventure continue pour Le Servette de Bradley Mazikou (DR)

SANTÉ PUBLIQUE

L'accessibilité des médicaments au cœur d'une conférence débat

La Fondation congolaise pour l'accès aux médicaments (Focam) a réuni, le 29 février à Brazzaville, les principaux acteurs du système de santé congolais autour d'une table ronde sur le rôle du pharmacien dans la mise en œuvre du régime d'assurance maladie universelle.

Les médecins, pharmaciens et acteurs de la société civile ont échangé, aux côtés des cadres de la Caisse d'assurance maladie universelle (Camu) et de plusieurs institutions de la République sur la mise en place de cette structure qui vise à favoriser l'accès aux médicaments. Ils ont émis des propositions allant dans le sens de l'amélioration des services de santé en général et la disponibilité des produits sur toute l'étendue du territoire national. Ils ont peint quelques problèmes que rencontrent certaines localités en approvisionnement médical. S'ils pensent que le Congo n'est pas un désert pharmaceutique, il est quand même important de renforcer la cohérence entre les médecins qui prescrivent les ordonnances et les pharmaciens qui servent les patients.



Les participants/Adiac

« La fondation estime que la mise en service du Camu est une bonne opportunité qui va permettre à ce que tous les Congolais puissent avoir à disposition les médicaments en éliminant la barrière financière. Aujourd'hui, nous avons discuté de la place du pharmacien. Les débats sont allés au-delà de nos espérances puisque nous avons parlé des problèmes de fonds »

Le président de la Focam, le Dr Ray Mankele, s'est dit satisfait des échanges puisque, selon lui, les participants sont allés au-delà des attentes. « La fondation estime que la mise en service du Camu est une bonne opportunité qui va permettre à ce que tous les Congolais puissent avoir à disposition les médicaments en éliminant la barrière financière. Aujourd'hui, nous avons discuté de la place du pharmacien. Les débats sont allés au-delà de nos espérances puisque nous avons parlé des problèmes de fonds », a-t-il indiqué.

Parmi les objectifs de la Focam, il y a l'occasion de permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et, selon la qualité requise, partout où il se trouve.

Rude Ngoma

TRIBUNAL DE SIBITI

Un présumé trafiquant des produits de la faune en cavale rattrapé

La région de gendarmerie de Pointe-Noire a confirmé le transfert à la maison d'arrêt de Sibiti, dans le département de la Lékoumou, d'un présumé trafiquant des produits de la faune, selon un communiqué du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (Palf), daté du 29 février.

L'interpellation de ce présumé trafiquant des produits de la faune fait suite à celle de son complice pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire sectionnées en six morceaux, le 25 janvier 2023 à Sibiti, dans le département de la Lékoumou. En date du 8 mars 2023, un mandat d'amener à l'audience avait été établi afin de rattraper le deuxième suspect en cavale, car il a été dénoncé par son complice lors des différentes audiences qui se sont tenues au tribunal de grande instance de Sibiti. Introuvable dans les localités proches de Sibiti, il avait trouvé refuge à Pointe-Noire.

Le présumé trafiquant

d'ivoire en cavale a été rattrapé à Pointe-Noire le 22 février. L'opération a été menée par la section de recherches judiciaires de la région de gendarmerie, la direction départementale de l'Economie forestière de la Lékoumou avec l'appui technique du Palf. Transféré à la maison d'arrêt de Sibiti, il a retrouvé son complice qui avait été jugé et condamné le 12 janvier dernier à quatre ans de prison ferme.

Interrogé sur le suspect rattrapé, Ulrich Rodrigue Riset Issanga, procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Sibiti, a affirmé : « il y a des indices graves et concordantes qui pèsent sur lui, d'autant plus que son compère a été condamné par la justice,



il est en train de purger sa peine à la maison d'arrêt de Sibiti », avant d'ajouter : « Nous allons regarder quelle a été sa part d'implication conformément au droit fil de notre pays ».

Rappelons qu'au Congo l'éléphant est parmi les espèces animales intégralement protégées. L'article 27 de la loi congolaise en matière de protection des espèces fauniques stipule : « L'importation ; l'exportation ; la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées ; ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits ; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts ; pour les besoins de la recherche scientifique ».

Fortuné Ibara

SOLUTION :

Le mot-mystère est : PLANÉTIARIUM

C	S	E	A	R	A						
P	H	O	T	O	C	O	P	I	E	U	R
A	L	O	U	R	D	I	N	S	A		
A	M	E	S	U	I	C	I	D	E		
P	O	R	T	N	U	M	E	R	O		
V	I	D	E	A	L	I	M	A	S		
O	U	B	L	I	E	T	T	E	S		
O	N	C	E	G	R	E	E	N	C		
C	O	U	S	U	T	E	A				
T	R	A	C	T	A	R	T	T	U		
E	B	A	H	I	T	O	S	E	S		
E	C	U	E	Z	A	M	B	I	E		
I	S	O	L	A	C	E	I	N	T		
U	T	B	L	I	E	R	R	T	T		
A	V	I	O	N	A	L	E	S	E		

H	E	R	O	N	H	E	I	N
A	R	A	A	M	E	L	E	
N	E	V	E	U	B	R	E	F
C	I	N	S	E	R	E	L	
H	O	N	T	E	E	S	S	E
E	U	R	E	C	U	S	E	
A	G	E	R	A	M	I		
E	T	E	B	U	C	C	I	N
P	E	A	G	E	H	S	U	
I	N	E	C	T	A	R	I	
L	O	T	I	O	S	E	N	T
E	N	N	U	I	T	E	E	
E	T	E	T	E	E	L	F	E

• SOLUTION DE LA GRILLE N°139 •

5	3	9	8	2	1	4	7	6
4	7	1	9	5	6	3	2	8
8	6	2	7	3	4	5	1	9
3	5	7	4	8	9	1	6	2
9	2	6	5	1	3	7	8	4
1	4	8	2	6	7	9	3	5
7	8	3	6	4	5	2	9	1
6	9	4	1	7	2	8	5	3
2	1	5	3	9	8	6	4	7

• SOLUTION DE LA GRILLE N°123 •

4	1	5	3	7	6	9	8	2
2	7	9	1	8	5	4	6	3
6	8	3	4	9	2	5	1	7
7	5	8	6	4	9	3	2	1
1	9	2	7	5	3	6	4	8
3	4	6	2	1	8	7	5	9
9	3	4	8	6	1	2	7	5
8	2	7	5	3	4	1	9	6
5	6	1	9	2	7	8	3	4

MOTS CASÉS 10X13 • N°190

E												

- 2 LETTRES**
AI - ET - HE - NE - NI - PI - RA - SU - TU
- 3 LETTRES**
AIE - ECU - EST - MAL - PAN - QUI - TAS - TES - UNE - USE
- 4 LETTRES**
ACRE - AIES - AMER - EPEE - GEMI - MEAT - PIFI - SURS - TETE - TIEN
- 5 LETTRES**
ARIDE - CRISE - ELISE - ENFLA - FRIFE - PEINE - REGNE - RUINA - SALEE - STAGE - STAND
- 6 LETTRES**
APNEES - ERAFLE - FRITES - IMITAI - OTARIE - PAQUET - PEAGES - PECHER - PUANTS - REGAIN - ROUGES

RETRAIT D'UN MEMBRE METTENT À L'OMBRE	VILLE DE CAMARGUE COULEUR DU TEMPS	FÊTE RELIGIEUSE	SOUDÉE CONJONCTION	DANS LA GAMME TENDUE	SIDERATION NEGATION
VIEUX SUPPLICE VIEUX PARIS	OLIVRE GRAND LA BOUCHE FRERE MEURTIER	LENTILLES AROMATE	VILLE DE NORMANDIE DANS LA GAMME	BOISSON CHAUDE TRANSPORT DE TROUPE	MAUVAIS PENCHANT
OBSCURCIT NEGATION	PORTE DE SORTIE LUSTRES À NOUVEAU	FRÈRE D'IPHIGÉNIE PRIMITIF	ÉRODER ÉCHARPE	COURS D'EAU DÉBAÛCHE	FAIRE DU SURPLACE
CERVEAUX AU BUREAU ALLIANCE	IDENTITÉ BANCAIRE	JEU DE STRATÉGIE FEMME D'INDIÈLE	FIN DE PARTIE	ACCUEILLI	
DANS LA GAMME TRAVAILLER EN AMATEUR TIRÉ AU CANON	AMORPHE JEUNE	DÉSERT AU SAHARA			
LANGAGE INFORMATIQUE CARDINAL	PUBLIC	PROTÈGE LE MAJEUR	MÈNE À L'AUTEL	PRÉPOSITION MOT DU BREXIT	
ENVIRÉE					

• SUDOKU • GRILLE N°153 • FACILE •

	7			8	6	
1	6	4	7			3
3	9		5	8		4
6			9	3		
	3	7			6	2
			2	5		7
4	8	1		5		2
2		3	4	7		9
9		5				1

SUDOKU • GRILLE N°142 • DIFFICILE

			4		6	9
	1	9				
	8	5			2	3
		7	4			8
		1		3		
	1		8	9		
2	8		6	9		
			7		5	
6	3		4			

O E D N A M A P E M V B E E V
M C C O C C Y X A I A K T L I
O S E R U M E D R B O C A A S
T R C A Y N A G E A E D R R Q
E U O C N C U U R P H A E I U
U O L A A L R A S E C V I P E
R L E M E R K U S R A O U S U
G E V D E J S I A R T C G I X
E V I T A T O R T U S A I D U
N S E R G N O C M C I T F A E
I O A Y D E E L A H P E C R U
E R O T S A C P G E R A U O T
V B A R N U M T A M B O U R R
R E N A L P I B U T O P I E E
E T U M I Z A L U S T R E R V

- ADHESION KARAOKE SORBET
- AMANDE LUSTRER SPIRALE
- ANNEXE MACADAM SUSPECT
- AVOCAT MACARON TAMBOUR
- AZIMUT MADRIER TAPENADE
- BABEURRE MARTYR TOUAREG
- BARNUM MOTEUR TRAVERS
- BIPLAN OCEAN UTOPIE
- CASTOR PERRUCHE VELOCE
- CEPHALEE PISTACHE VELOURS
- COCCYX RADIS VERTUEUX
- CONGRES ROTATIVE VIRGULE
- FIGUIER SERUM VISQUEUX
- GENIEVRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Kouilou bientôt doté d'une université publique

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a posé, le 29 février, la première pierre de construction de l'université de Loango, dans le département du Kouilou.

Les travaux d'exécution de la première phase de construction de l'université de Loango sont scindés en deux lots répartis entre les sociétés China Jiangsu et SZTC.

Le premier lot, confié à la société China Jiangsu, comprend un bâtiment pour la présidence et l'administration centrale ; un bâtiment pour l'institut des sciences et techniques de la mer, transports et logistiques; un bâtiment pour la direction centrale de la scolarité et des examens; un bâtiment pour le centre de santé universitaire; un bâtiment pour le poste de police universitaire et pompiers; un poste de maintenance; un local technique des systèmes d'électricité et eau; une guérite de contrôle d'accès à l'entrée principale; des voiries et réseaux divers; une station d'épuration.

Le second lot remis à la société SZTC est composé d'un bâtiment pour l'Institut supérieur du pétrole, gaz, mines et énergies; un bâtiment pour la bibliothèque universitaire; un bâtiment plain-pied pour le centre commercial. Le parking de la phase 1 disposera de 247 places. Le coût des travaux pour la phase 1 est chiffré à 35 206 302 136 F CFA toutes taxes confondues y compris les études à 13 316 481 251 F CFA. Une partie des logements



Le président de la République posant la première pierre

en construction à Diosso par la société SZTC servira de logements d'astreinte provisoire pour le corps enseignant.

Cependant, les deux entreprises installées sur le site sont à pied d'œuvre. Les clôtures provisoires sont exécutées à 100% pour les deux lots, le branchement provisoire au réseau électrique national est effectué au chantier. Les forages d'eau et le stockage des matériaux sont en cours. Pour le premier lot, un acompte de 2 989 938 727 F CFA a été payé et pour le second, un acompte de 1 279 072 606 F CFA. La durée des travaux est fixée à vingt-

neuf mois pour le premier lot et à vingt-quatre pour le second.

Pour Oscar Otoka, délégué général aux Grands travaux, ce site offre un espace universitaire susceptible d'accueillir 20000 étudiants. « Le coût prévisionnel de l'ensemble des ouvrages de cette première phase, hors équipement, est de 48 522 783 387 F CFA. Construire une université pour former des cadres qui rendront au pays les prémices de ses investissements est le fruit d'un engagement politique manifesté en cette année consacrée à la jeunesse par le président de la République », a-t-il déclaré.

Pour Edith Delphine Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, la construction de cette université résulte de la volonté du président de la République, en sa qualité de bâtisseur. « Cette idée remonte à l'enfance de ce dernier; il s'agit de la vision d'un enfant qui se trouve dans l'obligation comme de nombreux enfants congolais qui se séparent de leurs familles biologiques pour parcourir des longues distances afin d'acquérir le savoir. Le souvenir de l'enfance du président explique sa vision

actuelle sur les problèmes liés à l'éducation, c'est-à-dire rapprocher l'offre de formation des apprenants », a-t-elle déclaré. Notons que le projet de construction d'une troisième université publique à Loango, au Kouilou, est une promesse du président de la République lors de la campagne électorale. Ce projet vise à doter le département du Kouilou d'une infrastructure académique. Le site de l'université de Loango est situé à 20 km du centre-ville de Pointe-Noire et à 5 km de l'océan Atlantique.

Séverin Ibara
et Charlem Léa Itoua

POINTE-NOIRE

Lancement des travaux des voiries urbaines

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso a lancé le 28 février les travaux d'aménagement, de bitumage et de pavage de Pointe-Noire, la capitale économique.

La présidente du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, Evelyne Tchitchelle, a énuméré les artères concernées par ces travaux qui seront financés sur fonds propres de l'Etat congolais.

Il s'agit de l'avenue Denis-Sassou-N'Guesso, du rond-point Kassai, des pavés du quartier Mboukou avec un ouvrage aérien au croisement de l'avenue Jean-Félix-Tchicaya, arrondissement n°1 et 3, de la route nationale (RN) n°5 sur le tronçon allant de l'arrêt Manguier jusqu'au rond-point de Loango dans le 5^e arrondissement, de l'avenue Bitelika-Ndombi, club Hippique jusqu'au croisement de l'avenue Charles-de-Gaulle avec un pont au rond-point Davoum. Les travaux qui seront réalisés par la société BUTS, concerneront aussi l'avenue Maloango, du Rond-point de la République jusqu'au croisement de la route nationale n°1, le quartier Mvon-mvon dans les 2e et 4e arrondissements, ainsi

que d'autres tronçons routiers. Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean-Jacques Bouya a déclaré que l'année 2024 constitue un repère important dans la modernisation de la ville de Pointe-Noire. De nombreux projets d'urbanisation y sont prévus pour changer l'image de la capitale économique afin de lui permettre de rivaliser avec les autres villes côtières. « Je voudrais insister sur la RN4, l'ancienne RN5 pour dire que le déve-

loppement de la zone économique spéciale de Pointe-Noire requiert au plus haut point, la rénovation de cette voie sur son tronçon qui prend naissance à la station X-oïl de Songolo jusqu'à celle de "Total de Lemba" sur une longueur de 10 km. Au regard du trafic, il est préconisé une route de 2fois2 voies sur 3,50m pour une chaussée de 15m dimensionnée pour supporter les charges lourdes et agressives», a-t-il signifié.

S'adressant au président de la République, Jean Jacques

Bouya a rappelé que « la cérémonie de lancement des travaux de la RN4, nous donne l'opportunité de nous remémorer vos orientations sur la nécessité de matérialiser cette volonté par la création des villes nouvelles, vertes, intelligentes et résilientes, à quelques encablures des grandes villes existantes. La vitalité de ces villes "villes smart cities" dépendra des infrastructures de transport qui devront fluidifier leurs liens avec la métropole. Pour le cas d'espèce la RN4 sera un trait essentiel entre Pointe-Noire, la

zone économique spéciale et la ville naissante de Loango pour la première étape ».

La seconde, quant à elle, a-t-il poursuivi, par une voie bitumée, partira de Loango pour relier la frontière avec le Gabon, traversant la réserve de Conkouati, boostant ainsi l'écotourisme, pilier n°4 du Plan national de développement 2022-2026.

Selon lui, l'Agence française de développement va financer le traitement des zones insalubres et à risque d'inondations, notamment les bassins de Tchikobo et de Losange, le drainage des eaux fluviales au centre-ville. « Tous ces projets seront menés dans un concept participatif, avec un renforcement de capacités, une haute intensité de main d'œuvre, une cohésion d'expertises, comme il en a été le cas pour le projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires », a dit Jean-Jacques Bouya.

S.I.
et C.L.I

« Je voudrais insister sur la RN4, l'ancienne RN5 pour dire que le développement de la zone économique spéciale de Pointe-Noire requiert au plus haut point, la rénovation de cette voie sur son tronçon qui prend naissance à la station X-oïl de Songolo jusqu'à celle de "Total de Lemba" sur une longueur de 10 km. Au regard du trafic, il est préconisé une route de 2fois2 voies sur 3,50m pour une chaussée de 15m dimensionnée pour supporter les charges lourdes et agressives»